Charte de l'école du Puits de Calès

Article 1

Je dois respecter les adultes et les autres élèves et j'ai le droit d'être respecté par les autres.

Article 2

Je dois respecter les consignes des adultes.

Article 3

J'ai le droit d'apprendre, de travailler, de vivre dans de bonnes conditions et je dois permettre aux autres élèves d'apprendre, de travailler et de vivre dans les mêmes conditions.

Article 4

J'ai le droit d'être en sécurité et je ne dois pas me mettre ni mettre les autres en danger.

Article 5

J'ai le droit de me tromper mais je dois travailler et me corriger de mon mieux.

Article 6

J'ai le droit de m'exprimer, de résoudre mes problèmes et d'être aidé. Je dois faire appel aux adultes en cas de conflit.

Signature de l'élève : Signature des parents :